

MICROPROJETS ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS APPEL À PROPOSITIONS

SOMMAIRE

01.	OBJET	3
02.	CONTEXTE	3
03.	MICROPROJET ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS	3
03.1 /	Objectif	3
03.2 /	Public-cible	3
03.3 /	Durée	3
03.4 /	Pays éligibles	4
03.5 /	Financement	4
03.6 /	Conditions d'éligibilité	4
03.7 /	Encadrement	5
03.8 /	Précautions	5
03.9 /	Contenu de la proposition	5
03.10 /	Introduction d'une candidature	5
03.11 /	Processus de sélection	6
03.12 /	Critères de sélection	6
03.13 /	Mise en œuvre et rapportage	6
03.14 /	/ Exemples de microprojets	7
04.	CALENDRIER	8
05.	CONTACT	8

01. OBJET

Appel à propositions pour des microprojets étudiantes et étudiants **sur une thématique liée au développement durable**, pour l'année académique 2025-2026.

02. CONTEXTE

L'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) est la fédération des établissements d'enseignement supérieur (EES) de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) en Belgique. En tant que coupole unique, l'ARES assure au secteur de l'enseignement supérieur en FWB une coordination globale.

L'ARES est aussi une actrice reconnue de la coopération belge au développement. À ce titre, elle gère un budget de la Direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire (DGD) pour mener des projets de coopération académique entre les établissements d'enseignement supérieur belges francophones et leurs homologues dans 31 pays partenaires.

Cet appel s'inscrit dans le programme d'Éducation à la citoyenneté mondiale (ECM) de l'ARES qui vise à renforcer la conscience de la population étudiante des enjeux de la solidarité mondiale, à renforcer leurs compétences et leurs capacités critiques par les expériences de mobilités internationales.

03. MICROPROJET ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS

03.1 / OBJECTIF

Donner la possibilité à des groupes d'étudiantes et d'étudiants en Belgique et dans un pays partenaire de l'ARES **de monter un projet commun sur une thématique liée au développement durable**.

03.2 / PUBLIC-CIBLE

- » L'association composée d'un groupe d'étudiant.es inscrit.es dans un EES de la FWB et d'un groupe d'étudiantes et d'étudiants inscrits dans un EES d'un pays partenaire de l'ARES.
- » Ces deux groupes sont intéressés par la mise en place d'un partenariat équitable et motivés par la réalisation d'un projet sur une thématique liée au développement durable.

03.3 / DURÉE

Le microprojet doit se dérouler sur une année académique, du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026.

03.4 / PAYS ÉLIGIBLES

Le microprojet doit proposer un partenariat avec des étudiant·es et un promoteur ou une promotrice d'un des pays partenaires de l'ARES repris dans cette liste : Afrique du Sud, Bénin, Bolivie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cuba, Équateur, Éthiopie, Haïti, Indonésie, Kenya, Madagascar, Mali, Maroc, Mozambique, Népal, Niger, Ouganda, Pérou, Philippines, République démocratique du Congo, République de Guinée (Conakry), Rwanda, Sénégal, Territoire palestinien, Tanzanie, Tunisie, Vietnam, Zimbabwe.

03.5 / FINANCEMENT

Le montant maximum par microprojet est de **20 000 €**. Ce montant inclut 10 % de frais de gestion. Le budget maximum par projet s'élève donc à 18 180 €. Les normes financières de ce programme (éligibilité des dépenses, montants des per diem dans le cadre de l'organisation de voyage, etc.) sont incluses dans un [vade-mecum](#) mis à disposition des étudiantes et étudiants dès le démarrage du projet.

03.6 / CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- » La proposition de microprojet doit être introduite par un **consortium** composé de :
 - » **un groupe d'étudiantes et d'étudiants en Belgique** : les étudiantes et étudiants en FWB qui participent au microprojet doivent être régulièrement inscrits en master (MA), master de spécialisation (MS) ou bachelier (BAC) dans un même EES de la FWB jusqu'à la clôture du projet ;
 - » **dont un-e étudiant-e responsable en Belgique** qui est responsable de la bonne exécution du microprojet et est l'interlocuteur·trice de l'ARES ;
 - » **un groupe d'étudiantes et d'étudiants d'un pays partenaire de l'ARES** : les étudiantes et étudiants du pays partenaire de l'ARES qui participent au microprojet doivent être régulièrement inscrits dans un même EES du pays partenaire jusqu'à la clôture du projet ;
 - » **dont un-e étudiant-e responsable dans le pays partenaire** qui est le point de contact principal avec les étudiantes et étudiants en FWB et est chargé-e de la bonne exécution des activités du microprojet dans le pays partenaire ;
 - » **une personne promotrice en Belgique** : cette personne doit être professeur-e dans l'EES de la FWB d'appartenance des étudiant·es ;
 - » **une personne promotrice dans le pays partenaire de l'ARES** : cette personne doit être un membre de l'EES où sont inscrites les étudiantes et étudiants partenaires. Une **déclaration de parrainage** devra être signée et intégrée au formulaire de candidature ;
 - » **d'autres intervenants (facultatif)** : partenaires non-académiques (ONG, pouvoirs publics, coopératives, secteur privé, etc.) associés ou impliqués dans la mise en œuvre du microprojet.
- » Les étudiantes et étudiants d'un EES de la FWB ayant obtenu une bourse de voyage de l'ARES dans le cadre d'un appel publié la même année académique que le déroulement du microprojet peuvent être impliqués dans un microprojet pour autant que la bourse de voyage ne soit pas octroyée pour effectuer un voyage dans le cadre du microprojet.

03.7 / ENCADREMENT

- » **La cellule de coopération/relations internationales de l'établissement** apporte **un soutien à la rédaction de la candidature**. Selon le projet, elle peut apporter son soutien, notamment en termes de gestion financière, démarches administratives, etc. Si la candidature microprojet est retenue, elle suit administrativement et financièrement le projet.
- » **La personne promotrice en FWB** soutient la bonne réalisation du projet par l'encadrement des étudiantes et des étudiants.
- » **La personne promotrice du pays partenaire** s'engage à soutenir l'introduction du microprojet auprès de l'ARES et, en cas de financement, à être disponible pour venir en appui aux étudiantes et étudiants dans le cadre des activités développées au sein du pays partenaire.
- » Les personnes lauréates d'un microprojet de l'ARES bénéficient d'une **formation préparatoire au départ** et d'un encadrement au développement du microprojet (partenariat international, multiculturalité, montage de projet, etc) animée par Uni4Coop, le consortium des ONG universitaires et l'ARES.

03.8 / PRÉCAUTIONS

En raison du contexte sécuritaire et sanitaire changeant dans les pays partenaires de l'ARES :

- » les étudiantes et étudiants doivent avoir l'autorisation de leur établissement et se conformer aux instructions de leur établissement pour les mobilités internationales ;
- » les étudiantes et étudiants doivent respecter les conseils de la diplomatie belge, consultables sur leur site internet.

03.9 / CONTENU DE LA PROPOSITION

La proposition de microprojet doit tenir compte des aspects suivants :

- » le microprojet proposé doit être fondé sur un véritable partenariat et démontrer une participation effective des étudiantes et étudiants de chacun des deux groupes (FWB et du pays partenaire) ;
- » l'accent doit être mis sur la sensibilisation des étudiantes et des étudiants aux problématiques du développement durable plutôt que sur les résultats concrets attendus du projet. Ceci doit transparaître à toutes les étapes, de la proposition de projet à la mise en œuvre au rapport final ;
- » le microprojet proposé doit se distinguer par son caractère collectif, en ce sens qu'il ne peut pas, par exemple, déboucher sur la réalisation d'un unique mémoire/travail de fin d'études ;
- » la venue des étudiantes et étudiants issus d'un EES d'un pays partenaire de l'ARES en Belgique est encouragée, si elle se justifie dans le projet.

03.10 / INTRODUCTION D'UNE CANDIDATURE

- » Les propositions doivent être introduites sur la plateforme en ligne GIRAF selon le calendrier de l'appel.
- » Les personnes candidates demandent le lien de la plateforme GIRAF à la [personne de référence](#) de leur établissement.
- » Les personnes candidates complètent 1 formulaire et 2 annexes :

- » Le tableau budgétaire du microprojet reprenant les catégories de frais éligibles ;
- » la déclaration de parrainage remplie par la personne promotrice du pays partenaire de l'ARES. Elle soumettent leur proposition sur la plateforme GIRAF

03.11 / PROCESSUS DE SÉLECTION

» Présélection

- » Maximum deux propositions par établissement peuvent être soumises à l'ARES. Le cas échéant, l'EES établit un classement des candidatures, et sélectionne les deux meilleures propositions.
- » Les EES informent les groupes non présélectionnés.

» Recevabilité

- » L'ARES vérifie la recevabilité des propositions réceptionnées.

» Sélection

- » Les membres du comité de sélection analysent les propositions sur la base des critères de sélection énoncés ci-dessous.
- » Le comité de sélection propose une sélection de microprojets en fonction du budget disponible.
- » La Commission de la coopération internationale de l'ARES valide la sélection.

» Information

- » L'ARES communique les résultats aux groupes sélectionnés et non sélectionnés.

03.12 / CRITÈRES DE SÉLECTION

Qualité de la proposition

- » Adéquation de la proposition avec les **caractéristiques** d'un microprojet (voir point 3.9. contenu de la proposition).
- » Développement d'un **point de vue critique** soutenu par des acteurs compétents (académiques, ONG, diaspora, etc.).
- » **Pertinence et cohérence des actions proposées** par rapport aux résultats attendus du microprojet.
- » Gage(s) de **qualité du partenariat**.
- » Développement d'une stratégie de **diffusion** et de partage de l'expérience vécue.

Modalités de mise en œuvre

- » Degré d'**intégration des partenaires** (FWB et du pays partenaire) dans la réalisation du microprojet (répartition des tâches, organisation du travail, etc.).
- » Adéquation du **budget** par rapport à la réalisation du microprojet.

03.13 / MISE EN ŒUVRE ET RAPPORTAGE

- » Les microprojets sélectionnés font l'objet d'une **convention** entre l'étudiante ou l'étudiant responsable en FWB, son établissement, la personne promotrice du projet et l'ARES.
- » L'établissement des étudiantes et des étudiants en Belgique **met à disposition un compte pour la gestion financière du microprojet**. L'ARES peut avancer **90% du budget total**. Le versement de cette

première tranche de financement est conditionné à la signature de la convention par toutes les parties, l'identification d'un compte au sein de l'établissement de l'étudiante ou de l'étudiant et l'envoi d'une déclaration de créance à l'ARES. **Le solde est versé à la fin du projet, après la remise d'un rapport financier avec l'ensemble des pièces justificatives.**

- » Le rapport d'activités du microprojet ainsi que l'ensemble des pièces justificatives relatives aux dépenses effectuées dans le cadre du microprojet devront être envoyés à l'ARES pour le **1^{er} octobre de l'année académique X+1 (suivant la fin du microprojet) au plus tard.**

03.14 / / EXEMPLES DE MICROPROJETS

L'ARES a soutenu financièrement **un projet des étudiantes et étudiants de l'ESA Saint-Luc, « Ayiticlic »**, visant à valoriser et aménager un centre culturel en Haïti. Ce **groupe d'étudiant-es multidisciplinaire** (design, patrimoine, scénographie) a monté un projet avec leurs partenaires en Haïti. Après une longue phase de préparation, le projet a débouché sur un **séjour des partenaires haïtien-nes en Belgique et un séjour immersif des étudiant-es belges en Haïti au cours duquel ils/elles ont présenté leurs propositions d'aménagement du site, et mis en œuvre plusieurs activités de valorisation du centre culturel.** Le projet était intégré dans le cadre d'un cours.

L'ARES a soutenu financièrement **un projet des étudiantes et étudiants de l'ULB « Festival scientifique à Kinshasa, levier de développement pour la jeunesse congolaise »**. Le projet visait à susciter le goût des sciences auprès de la jeunesse congolaise et encourager des vocations pour les métiers scientifiques et technologiques. Les **étudiant-es partenaires congolais sont venu-es en Belgique pour participer à un festival scientifique belge (le printemps des sciences)**, se former aux animations sélectionnées pour le festival et former les étudiant-es belges aux ethnosciences à travers l'apprentissage des Sona Tchokwés (art ancestral qui sert de support à la transmission des savoirs). **Les étudiant-es belges sont ensuite parti-es en RDC pour mettre en place le festival à Kinshasa.**

04. CALENDRIER

DATE	ACTION	RESPONSABLE
10 février 2025	Lancement de l'appel à microprojets et relais de l'appel par les cellules de coopération/relations internationales des EES aux étudiants	ARES et EES
10 février - 16 mai 2025, à 12h00	Introduction des candidatures dans GIRAF	Candidat-es et cellules de coopération/relations internationales des EES
19 mai – 30 mai 2025	Validation des candidatures par les EES	Cellules de coopération/relations internationales des EES
2 juin - 13 juin 2025	Vérification de la recevabilité et analyse des projets	ARES
23 juin 2025	Proposition de sélection des projets	Bureau
23 juin 2025	Validation de la sélection des projets	Commission de la coopération internationale
30 juin 2025	Information aux candidat-es sur les projets sélectionnés et non sélectionnés	ARES
1er septembre 2025 – 31 août 2026	Déroulement des projets	Les projets sélectionnés
31 octobre 2026	Remise des rapports d'activités et financier à l'ARES	Les projets sélectionnés

05. CONTACT

Pour toute question relative à cet appel, vous pouvez prendre contact avec les [personnes de référence](#) (cellule de coopération/relations internationales) au sein des établissements.